BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1044

27 – EURE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY

Ventes et cessions

978 291 698 RCS Bernay.
DAC2.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 398, Rue De Brionne, 27520 Grand-Bourgtheroulde.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : RCS BERNAY 978 291 698 DAC2 Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle capital de 1 000 euros Siège social : 398 Rue de Brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce Commentaires : avis relatif au projet de fusion. Société absorbante : DAC, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est 398 rue de Brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 270 239 RCS BERNAY. Société absorbée DAC2, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, siège social 398 rue de brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE, immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 978 291 698. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 271 540 €, passif : 329 092 €. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3,II du code de commerce, et dès lors que la société HOLDING DAC, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 131 000 € siège social : 398 rue de brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE, immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 978 180 941, détient la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la société absorbante et de la société absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. L'apport fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions et ne donnera lieu à aucune augmentation de capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. L'apport sera comptabilisé au compte « Report à Nouveau ». Date du projet commun de fusion : 05/06/2025, date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : au greffe du tribunal de commerce de BERNAY le 05/06/2025..